



**Mesdames et messieurs, bienvenue à la cérémonie « cent ans pour l'exemple » des fusillés de Vingré.**

Nous demandons juste aux familles des fusillés, aux familles Floch et Nicolaÿ de s'avancer derrière les autorités pour être au plus près de la cérémonie.

Vous venez d'entendre "Vous tirez sur nos soldats" d'après une musique de Lucien Durosoir de 1914 et les mots de Lazarre Ponticelli, le dernier poilu français mort en 2008. J'invite monsieur Pierre Erbs, maire de Nouvron-Vingré pour le mot d'accueil.

"Monsieur le Sous-préfet, monsieur le Sénateur président du Conseil Général, mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs. Bienvenue à vous tous en ces lieux, marqués par l'histoire de la Grande Guerre. Bienvenue tout particulièrement aux familles des fusillés de Vingré qui ont pu venir aujourd'hui bienvenue également à monsieur Dechavanne, vice-président du conseil général de l'Allier, département dont étaient issus trois des fusillés de Vingré. Je suis, comme vous tous j'imagine, très ému de participer à la commémoration, cent ans après, d'un terrible drame humain dont le souvenir se perpétue pour cette stèle et peut-être encore plus concrètement dans la cave, derrière vous, où les six fusillés de Vingré passèrent leur dernière nuit avant d'être exécutés le 4 décembre 1914. Vingré, c'est le lieu de combats acharnés dans les derniers mois de 1914 et des milliers de soldats français et allemands y laissèrent leur vie pour la possession du plateau au-dessus de nous. Vingré c'est le lieu de l'assassinat par les Allemands, dans le même temps, d'une famille d'agriculteurs, dont la ferme est à une centaine de mètres d'ici. Vingré reste surtout dans la mémoire collective comme le symbole des fusillés pour l'exemple.

Vous le savez tous, six hommes, le caporal Floch, les soldats Blanchard, Durantet, Gay, Pettelet, Quinault, après un procès expéditif, furent condamnés à mort et exécutés ici-même. Vous avez vu ou vous allez voir leur visage sur les murs des maisons de Vingré. Sur ces mêmes murs, vous avez lu ou vous lirez leur dernière lettre, témoignage de leur dignité et de leur courage. Leur mort n'en fut pas moins respectable que celle de leurs camarades morts au combat.

A la mémoire de ces fusillés, il faut associer celle de l'un de leur camarade, qui fut après la guerre, l'artisan de leur réhabilitation. Claudius Lafloque était décrit comme quelqu'un de timide, réservé, mais quand un mouton enrage il peut devenir un lion et Claudius Lafloque est devenu un lion et s'est battu avec les familles des fusillés pendant près de deux années jusqu'à obtenir le 29 janvier 1921 leur réhabilitation. Grâce à lui, ils seront les six premiers fusillés réhabilités après la guerre. Et je suis heureux de saluer la présence aujourd'hui à la fois des descendants de Claudius Lafloque et du petit-fils de Maître Jean Nicolaÿ, avocat au Conseil, qui assista les familles des fusillés au cours du procès en réhabilitation. C'est Claudius Lafloque, également, qui entreprendra les démarches nécessaires à la construction du monument devant lequel nous sommes. Monument emblématique des drames qui se sont déroulés derrière les lignes pendant la Grande Guerre et dont la symbolique dépasse très largement le cadre de cette petite vallée. La symbolique est devenue nationale et renvoie à des centaines d'autres exécutions pour l'exemple.

Un siècle s'est écoulé, un siècle doit suffire à jeter sur les guerres qui nous ont meurtris un nouveau regard. Et si nous nous félicitons aujourd'hui de ce que les six fusillés de Vingré aient pu être réhabilités dès 1921, nous sommes en droit de nous poser la question de la réhabilitation des autres fusillés pour l'exemple. Je le rappelle, seuls 42

fusillés furent réhabilités. La question, avec le recul, entre dans une dimension historique. Elle a donné lieu dans un passé récent à l'existence de nombreux points de vue. A l'évidence il s'agit d'une question difficile à trancher sur un plan juridique. Mais la question ne mériterait-elle pas davantage d'être posée sur un plan moral? Et à ce titre, un geste collectif apparaît aujourd'hui nécessaire.

C'est ce qui a conduit l'association Soissonnais 14-18 à lancer une souscription pour qu'une dalle puisse, ici même devant les six fusillés de Vingré, rappeler que, comme eux, des centaines d'hommes furent fusillés pour l'exemple et que peu d'entre eux furent réhabilités. Je remercie donc tous les généreux donateurs qui ont répondu à l'appel de Soissonnais 14-18. Cette dalle sera dévoilée à la fin de la cérémonie. Elle aura pour vocation d'interpeller le passant. Je voudrais citer quelques mots de Robert Redeker qui à propos des monuments aux morts a écrit : "Tout monument est un cri, une voix de pierre déchirant le temps. Je me souviens et toi qui nous regarde te souviens avec moi ce que sont ces souvenirs". Il était donc important que soient associées autour d'un même monument, dans une même cri, la mémoire des six fusillés de Vingré et celle de tous ceux qui subirent le même sort injuste.

La parole est à monsieur Yves Daudigny, Sénateur de l'Aisne, Président du Conseil Général de l'Aisne.

"Monsieur le Sous-préfet, madame la Députée, monsieur le Vice-Président du Conseil Général, monsieur le Vice-Président du Conseil Général de l'Allier, messieurs les conseillers généraux, monsieur le maire de Nouvron-Vingré, mesdames, messieurs les maires, conseillers municipaux, mesdames, messieurs les présidents d'associations, mesdames, messieurs les membres de l'éducation nationale, mesdames, messieurs des diverses autorités civiles et militaires, mesdames, messieurs les descendants de soldats fusillés, mesdames, messieurs :

Nous sommes réunis aujourd'hui sur un lieu de mémoire sacré. Dans le champ qui s'étire derrière ce monument, il y a à peine 100 ans, six hommes sont partis rejoindre les cohortes célestes des combattants de 1914. Dans cette année de carnage, alors que la guerre venait de s'enterrer dans la boue de Vingré, la justice militaire mettait le doigt dans l'engrenage d'une répression qu'elle voulait exemplaire. Le 27 novembre 1914, une attaque allemande qui obligea les hommes de la 19<sup>e</sup> compagnie du 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie à se mettre à l'abri avant de revenir prendre leur position, avait suffi à mettre en accusation puis à condamner six de ses soldats. La condamnation à la peine de mort du caporal Henri Floch, des soldats Jean Blanchard, Francisque Durantet, Pierre Gay, Claude Pettelet et Jean Quinault demeure jusqu'à aujourd'hui le symbole d'une justice militaire arbitraire et expéditive. La tragédie de Vingré est exceptionnelle par le nombre de soldats exécutés au sein de la même unité et par les circonstances de la condamnation reposant sur une instruction bâclée, tronquée, inutile, manipulée. Il a fallu attendre 7 ans d'un long combat et l'arrêt de la cour de cassation en 1921 pour que les six de Vingré soient réhabilités et qu'ils soient surtout innocentés. Non, les six de Vingré n'avaient pas désobéi en présence de l'ennemi, non, ils n'avaient pas déserté, non, ils n'avaient pas refusé de remonter aux tranchées, non, ils n'auraient jamais du être condamnés, non, jamais leur famille n'aurait du être ainsi déshonorée, non, il n'aurait jamais du avoir de tragédie de Vingré. Depuis la réhabilitation, la mémoire des fusillés de Vingré n'a cessé de perdurer chez les anciens combattants, dans les communes d'où étaient originaires les six soldats, comme chez tous ceux qui ont tenu à ce qu'un monument soit érigé ici, en 1925, sur le lieu même de l'exécution. Dès lors, cette mémoire, comme un cri sourd mais tenace, a continué d'être portée dans le département de l'Aisne. Le 4 décembre 2004, nous étions ici. Se déroulait alors en la présence de nombre d'entre vous une cérémonie d'hommage aux fusillés dont c'était alors le 90<sup>e</sup> anniversaire. Les six de Vingré furent faits ce jour-là, citoyens d'honneur de l'Aisne, un geste symbolique. Si je rappelle cette cérémonie, ce n'est pas tant pour son caractère d'évènement qu'en raison de l'émotion qui s'en dégageait, cet

instant m'a marqué à jamais. L'évoquer est une manière pour moi, élu dans un cadre de démocratie représentative, de rappeler que les fusillés de Vingré font désormais partie de notre mémoire collective. Depuis lors, au long des dix dernières années, le département de l'Aisne a organisé la première exposition nationale sur les fusillés de la Grande Guerre en 2005 à la caverne du Dragon, a adopté le 16 avril 2008 un vœu appelant la République à reconnaître les soldats condamnés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre à part entière.

Vœu repris par d'autres collectivités, comme le conseil général du Doubs et celui de la Corrèze notamment. Depuis, des colloques, des ouvrages comme ceux du Général BACH ici présent, ont permis d'inscrire les noms de ces soldats dans ce long processus mémoriel que personnel ne peut désormais contester. C'est par ce long chemin, fait de travaux scientifiques, de productions culturelles, d'hommages citoyens comme celui qui nous réunit ce matin que ces hommes peuvent trouver leur place dans cette mémoire collective. Le vœu adopté en 2008 par le conseil général de l'Aisne se voulait dans ce droit fil. L'idée que soit reconnu le titre de "soldat à part entière" à ces hommes qui un jour donné, en des circonstances données, furent jugés et condamnés par la justice militaire. C'est dans ce sens aussi que l'état vient de faire un geste significatif. Le 6 novembre dernier, il mettait à la disposition de tous sur Internet, les archives des dossiers des conseils de guerre concernant les cas des fusillés. Alors que partout en France, le centenaire de la Grande Guerre suscite l'intérêt et réveille les mémoires familiales, les interrogations demeurent toujours en nous, petits-fils, petites-filles, arrière-petits-fils, arrière-petites-filles de ces hommes mobilisés en 1914. Comment la guerre a-t-elle pu durer autant? Comment ont-ils pu l'endurer? Comment une telle violence pouvait-elle être justifiée? L'histoire des soldats fusillés n'est en rien un écran face à ces questions mais s'inscrit dans la quête légitime de la vérité historique. Ainsi, en rendant hommage aujourd'hui aux fusillés de Vingré, nous ne les distinguons pas de tous les autres soldats tombés au front de 1914 à 1918. Nous les unissons dans la somme des souffrances, comme l'avaient fait eux-mêmes les anciens combattants dès la fin de la guerre. Nous rendons hommage aujourd'hui à des soldats qui, comme les autres, ont quitté leur foyer, ont marché, se sont battus, ont vu leurs camarades mourir à leurs côtés dans la tranchée. Nous rendons aussi hommage à des hommes comme tous les autres hommes mobilisés avec leur volonté de vaincre, leurs sentiments, leurs doutes et leurs pensées. Ces pensées étaient dirigées avant tout vers leur famille. C'est à ces femmes et à ces enfants qui ont été frappés du sceau du déshonneur et de la honte que s'adresse également aujourd'hui notre modeste tribut à cette somme des mémoires meurtries. Et je cite : "Les femmes des fusillés de Vingré, dans leur maisonnette de la Loire, de l'Allier ou de l'Eure ont sangloté toutes seules, le rouge de la honte au front, l'amertume infinie et la désespérance au cœur, délaissées, méprisées, repoussées, persécutées" rappelait maître Nicolaÿ, avocat des familles dans sa plaidoirie devant la cour de cassation en 1921. Plusieurs descendants de ces soldats, avec leur famille, sont ce matin parmi nous. C'est avec beaucoup d'émotion que je tiens à les remercier d'avoir fait, une nouvelle fois, le voyage de Vingré. Sachez qu'au-delà de l'espace et du temps c'est votre attachement à cette terre de l'Aisne qui nous honore, car il était de notre devoir de vous accueillir à l'occasion de ce rendez-vous du Centenaire. Ce rendez-vous, nous ne l'avions pas fixé, il avait été pris il y a cent ans par les camarades des condamnés. Ceux qui avaient assisté, meurtris, au rituel tragique dans ce champ de Vingré. Parmi eux, Claudius Lafloque, soldat du 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie, témoin de l'exécution était devenu après guerre l'artisan acharné de la délation de la condamnation. A ses descendants qui sont aussi parmi nous ce matin comme à ceux de maître Nicolaÿ, j'adresse également mes remerciements pour être venus à cette cérémonie et je mesure, comme beaucoup d'entre nous ici présents, la portée ô combien symbolique de notre réunion. Mesdames, messieurs, ce rendez-vous de la mémoire est aussi celui de toutes les âmes fusillées de la Grande Guerre. Depuis 1914 comme depuis l'installation de ce monument en 1925, leur souvenir ne s'est jamais tari à Vingré, comme aux alentours. Dans ce secteur à l'est de Vic-sur-Aisne à l'automne-hiver 1914/1915 chaque mois ou presque fut marqué par une exécution, à Fontenoy, à Ambleny et ici à Vingré. Ainsi, 12 exécutions ont été prononcées dans ce secteur dont 9 ont donné lieu à une réhabilitation après

guerre. Humblement et distinctement, nous sommes réunis aujourd'hui pour leur dire ensemble : "Nous ne vous oublions pas !" Pour cela, je tiens à remercier monsieur le maire de Nouvion-Vingré qui, je le sais, demeure profondément attaché à la mémoire des fusillés et qui a travaillé de concert avec le conseil général et l'association Soissonnais 14-18, gardienne des lieux, pour faire de cette journée un moment de rassemblement fraternel.

Merci également à tous nos amis de l'Allier, ici présents, en particulier monsieur le vice-président du conseil général qui nous a fait l'amitié d'être parmi nous ce matin. Le département de l'Allier, comme celui de l'Aisne, a fait de la mémoire de la tragédie de Vingré un impératif pour la réconciliation des hommes et l'apaisement des douleurs du passé. Enfin, permettez-moi de terminer par ces mots de Victor Hugo : « Nous répondons à la fois, de ce qui fut et de ce qui sera. Nous avons derrière nous ce qu'ont fait nos pères et devant nous ce que feront nos enfants. »

Nous devons être les continuateurs résolus des uns et les guides prudents des autres. Redoublons de sagesse et de bienveillance, guérissons les blessures, éteignons les animosités. En supprimant la haine, nous supprimons la guerre. Ainsi, que pas une tempête future ne soit de notre faute, ne laissons couver aucun ferment terrible, voilà le sens de notre rendez-vous aujourd'hui à Vingré.

Je vous remercie.

Madame Marie-Françoise Bechtel, députée de l'Aisne :

"Monsieur le Sous-préfet, monsieur le Sénateur président du conseil général, monsieur le Sénateur de l'Aisne, monsieur le vice-président du conseil général de l'Allier dont nous saluons tout particulièrement avec plaisir la présence, mesdames et messieurs les élus et responsables dans vos diverses qualités, mesdames et messieurs les membres ou représentants des familles des fusillés, de l'avocat, mesdames et messieurs :

C'est un trop bel endroit pour mourir d'une triple injustice. D'abord l'injustice de mourir innocent. Dans une de ses lettres, le soldat Quinault, et d'autres l'ont dit aussi à leur manière, dit une chose très frappante. Il dit : "Je meurs sans connaître le motif de la raison pour laquelle j'ai été condamné". Et il dit aussi à un autre passage de cette lettre : "Nous mourons à la place des autres, nous mourons à la place des officiers qui nous ont donné un ordre de repli auquel nous avons cru devoir obéir, avant d'ailleurs de nous reporter vers l'ennemi et vers le feu adverse". Cette innocence doit aussi nous renvoyer, puisque nous célébrons ici leur mémoire, à la question de la justice, puisque les avocats des condamnés ont été désignés à peu près deux heures avant la condamnation. Une première injustice terrible que ces hommes ont ressenti dans leur chair, très profondément dans leur coeur et qui ressort très clairement des lettres qu'ils ont écrites à leur famille et qui restent parfaitement bouleversantes. Une deuxième injustice terrible est celle dans cette guerre, dans ces photos où tant de soldats, tant d'enfants du peuple français ont essuyé le feu de l'ennemi, de mourir sous les balles de son propre camp. Non seulement de mourir innocent mais de ne pas mourir de la main de l'ennemi. Mesure-t-on ce que peut être le sentiment de ceux qui sont en face du peloton d'exécution. Il y a en face d'eux des officiers, dont certains d'ailleurs gardèrent un réel traumatisme de ce qu'on leur avait fait faire ou de ce à quoi ils avaient assisté. Ils sont là face aux balles de leurs officiers qui ne sont pas ceux-là même qui leur avaient donné des ordres mais qui sont leurs homologues. C'est une deuxième injustice terrible, c'est l'injustice de l'Histoire. Et la troisième injustice, c'est celle de la Mémoire, c'est celle du combat, c'est celle du temps qu'il a fallu pour qu'il y ait une réhabilitation de certains et pas d'autres avec des problèmes juridiques, ce n'est pas le lieu ici de les évoquer plus amplement mais qui font que certains restent tout de même encore dans une situation d'injustice historique et d'injustice mémorielle. Et c'est la raison pour laquelle, vous l'avez très bien dit Monsieur le président du conseil général, la mémoire des six de Vingré est une mémoire qui appelle le

souvenir plus général de tous ceux qui méritaient une réhabilitation, de tous ceux qui sont morts pour l'exemple. Pour l'exemple... que peuvent évoquer ces mots? Quel exemple? Je ne m'étendrai pas davantage sur les faits puisqu'ils sont connus, ils ont d'ailleurs été rappelés, je voudrais simplement pour finir, dire tout spécialement aux familles de ces fusillés, qu'à travers l'immense mémoire meurtrie de la nation, l'immense mémoire de ce peuple qui n'a pas plus que d'autres peuples, pas plus que le peuple adverse, pas plus que les peuples alliés, vraiment voulu une guerre et surtout une telle guerre, à travers cette immense mémoire meurtrie, la mémoire des six de Vingré est comme une flamme qui doit nous rappeler que l'immense sacrifice collectif qui a été consenti par notre pays et par son peuple est fait de divers sacrifices de diverses natures que tout le monde ne s'est pas sacrifié au même moment. Il y a eu la longueur des séjours dans les tranchées, il a eu les combats plus rapides et plus violents et il y a eu les fusillés pour l'exemple, mot affreux que ce mot pour l'exemple !!! ce que l'on appelle faute de mieux les fusillés pour l'exemple qui sont les fusillés d'une cause injuste à travers une grande guerre patriotique dont nous payons encore aujourd'hui le prix et au rang desquels il figure parmi tous nos camarades tous ceux qui, membres du peuple français, ont été ainsi sacrifiés dans une sorte d'immense holocauste qui encore une fois devait perdurer dans nos mémoires et qui mieux que ce département de l'Aisne non pas honore cette mémoire, mais la représente, par le nombre de tranchées, par le nombre de cavernes, par le nombre d'incidents, par les villages brûlés, par les villages occupés. Qui mieux que ce département pouvait par une certaine manière porter cette mémoire, la porter à l'avant de tous ceux qui ont été « fusillés pour l'exemple » avec tous les guillemets nécessaires pour cette expression au sein de cet immense sacrifice du peuple français. Qu'ils soient aujourd'hui honorés est une nécessité et qu'ils prennent rang parmi tous ceux qui sont morts pour la France, c'est le vœu que nous devons former et nous pouvons aussi nous projetant peut-être dans dix ans, peut-être dans trente ans, penser qu'au sein des morts pour la France ils seront aussi reconnus dans la particularité de ce qui leur est arrivé. Je vous remercie tous".

Mesdames, messieurs, monsieur Laurent Olivier, Sous-préfet de Soissons:

"Madame la Députée, monsieur le Sénateur président du conseil général, monsieur le Sénateur de l'Aisne, monsieur le maire, monsieur le vice-président du conseil général de l'Allier, mesdames et messieurs les élus, messieurs les officiers, monsieur le président de l'association Soissonnais 14-18, messieurs les représentants d'associations patriotiques, mesdames et messieurs, chers amis.

Que nous soyons représentants de la Nation, des collectivités de l'Aisne ou de l'Allier, que nous soyons membres d'associations patriotiques ou d'associations attachées à l'histoire de ce territoire qui est aussi celle de notre pays ou simple citoyen attaché à la mémoire de la Grande Guerre, nous sommes tous unis ce matin par le souvenir du sang de ces six hommes versé dans des circonstances désolantes et absurdes. Nous sommes tous en profonde sympathie avec leur famille dont nous imaginons à l'époque la stupeur, la détresse et l'incompréhension. Nous sommes unis également par le souvenir de la douleur et de l'humiliation de ceux qui ont été contraints d'assister à la mort injuste de leurs camarades sans pouvoir protester, sans pouvoir esquisser le moindre geste de compassion à leur égard. Nous sommes frappés par la noblesse de ces six hommes qui dans le désarroi le plus extrême ont trouvé de pauvres mots pour exprimer tout l'amour qu'ils portaient à leur famille, à leur sol natal, toute leur inquiétude aussi à la perspective de faire souffrir leurs proches, femme, enfants, parents. Des mots résignés, mais des mots par lesquels ils affirmaient leur innocence et l'injustice du sort qui leur était fait. Nous souhaitons tous nous rapprocher d'eux par la pensée, nous souhaiterions pouvoir leur dire que c'est pour eux que nous sommes rassemblés. Nous sommes très nombreux ce matin et notre hommage s'ajoute à celui des passants qui tout au long de l'année, attentifs et discrets viennent se recueillir en ce lieu. Des lieux troublants qui conduisent à penser à la douleur de l'injustice, à la fragilité parfois de l'homme face à la société, mais aussi à la valeur de la paix et de la fraternité. Nous aimerions que le fait

que nous soyons si nombreux en ce matin du centenaire puisse enfin apporter un peu de paix à l'âme douloureuse de ces lieux. Que dire de plus? Certainement que nous avons tous une grande reconnaissance pour leurs camarades qui s'étaient jurés d'obtenir que justice leur soit rendue, notamment pour Claudius Lafloque dont nous parlait Denis Rolland récemment. Reconnaissance aussi pour l'avocat qui a défendu leur cause, maître Nicolaï, pour tous les anciens combattants qui se sont mobilisés avec force dès le lendemain de la guerre pour obtenir une cassation du jugement.

Peut-être que la rapidité avec laquelle la cours de cassation a rendu son arrêt et la reconnaissance de leurs erreurs par les institutions auront permis que cette tragédie ne devienne pas un naufrage pour les valeurs portées par notre Nation. La défense de notre Patrie est et était un devoir sacré. Jean-Jacques Rousseau, un défenseur de la notion du contrat social qui est un des fondements de la Nation disait cependant que " Rien ici bas ne mérite d'être acheté au prix du sang humain". Encore moins sans doute par l'exécution d'un innocent. Notre devoir n'est pas seulement dans la mémoire, mais aussi dans la réflexion. Et le devoir de comprendre quels enchaînements ont pu conduire à la mort injuste de ces six hommes. Merci aux historiens et notamment au général Bach qui par ses travaux nous permet de mieux comprendre comment notre démocratie a pu parfois s'égarer en ces temps difficiles. Merci aux représentants des familles des victimes et de tous ceux qui se sont battus pour leur honneur, merci pour votre présence. Merci à Jean-Luc Pamart et à tous ceux qui entretiennent fidèlement le souvenir de ces lieux avec un immense respect. Merci enfin à tous ceux qui cherchent à se tenir proches de la mémoire de ces six hommes dans l'émotion et la tendresse. Cela est un grand honneur pour moi de participer à cette cérémonie parmi vous ce matin. Vive la paix, l'amitié entre les peuples et cette vraie valeur de notre République qu'est la fraternité."

Mesdames et messieurs, lecture du témoignage du soldat Benoît Fournier du 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie par monsieur Didier Dordelot comédien de la compagnie Acaly.

« On nous amène dans un petit champ près de Vingré avec tout le 6<sup>e</sup> bataillon qui est de réserve et des détachements de tous les régiments de la division. On se forme en carré sur trois faces, la quatrième est réservée pour les six poteaux. Derrière le peloton d'exécution de douze hommes par condamné. Le colonel Pinoteau qui commande le régiment est là pour assister en chef à cette regrettable exécution. Les condamnés arrivent accompagnés de l'aumônier et du peloton d'exécution sous les ordres de l'adjudant Delmotte et vont se placer chacun au poteau qui les attend avec un courage et un sang froid incroyable et surtout sans peur. Les hommes désignés pour les dégrader et les attacher au poteau sont bien plus émus que les condamnés eux-mêmes. Ils s'avancent chacun vers un condamné désigné et enlèvent leurs galons et leurs boutons. Un condamné dit à celui qui doit lui arracher les boutons de sa capote "Tu vas abimer ton couteau avec mes boutons qui sont cousus avec des fils de fer". Ils les attachent au poteau, leur bandent les yeux. Douze tireurs sont devant chacun. C'est l'adjudant Delmotte qui les commande. Il lève son sabre, les tireurs mettent en joue. Il le rabaisse et soixante douze coups partent comme un seul. Les six fusillés roulent à terre ou restent suspendus au poteau par les attaches. Un sergent qui a lu leurs condamnations avant l'exécution leur tire à chacun un coup de revolver dans l'oreille pour le coup de grâce. Ensuite on nous fait défiler devant les six cadavres pantelants mais tous, comme de concert, tournent la tête de l'autre côté pour ne pas voir ce spectacle affreux. Beaucoup d'officiers ont les larmes aux yeux. Tous les meilleurs et la plupart des assistants aussi. L'adjudant Delmotte vient aussi les yeux pleins de larmes malgré que c'est un soldat de métier. Le caporal Héran, nouveau venu vient de tirer son premier coup de fusil sur un Français innocent. Aussi, il en a gros sur le coeur. Pendant huit jours, nous ne mangeons rien. Tous, on est complètement désorientés et

dégoûtés d'avoir vu un spectacle aussi honteux pour les Français. Des brancardiers ont porté six cadavres dans les fosses qui leur ont été préparées tout près de là . Chacun regagne son cantonnement respectif comme un homme ivre.

Benoît Fournier".

Nocturne de Chopin joué au violon par Madame Indegort Kleinjan.

Mesdames et Messieurs, les élèves de l'école Ramon de Soissons ont travaillé sur l'histoire des fusillés de Vingré sous la responsabilité de leur professeur monsieur Sylvain Moreau. Ils ont choisi d'imaginer deux lettres envoyées par deux enfants de soldats fusillés à Vingré. Ces lettres imaginées vont être lues par Charlotte Devaux et Alexis Kramé.

"Cher père,

Je ne voulais pas que tu partes à la guerre, car la guerre c'est trop violent. Je te le disais mais tu me répondais que c'était pour le Pays. Je suis triste, j'ai beaucoup de chagrin. Tu me manques beaucoup je pense à toi tous les jours. Depuis que tu es mort, on a plein d'histoires, je ne vais plus à l'école. On se moque de moi et on me rejette. J'aimerais ne plus aller à l'école à cause des moqueries. Parfois, on me tape, je suis vraiment désespérée. En ville on nous rejette. La vie est difficile car nous n'avons plus de sous, on ne peut plus se nourrir, maman ne peut plus payer le loyer. Enfin, maman et moi nous sommes malheureuses. Maman dit que nous allons être obligées de déménager pour que l'on ne se fasse plus traiter, insulter, enfin arrêter les moqueries. Moi je ne comprends pas pourquoi car il y a d'autres magasins pour aller faire les courses, il y a d'autres boutiques, d'autres marchands, d'autres écoles, non ! Je sais que ça n'est pas de ta faute, je ne t'en veux pas, je t'aime toujours autant. Tous les soirs nous pleurons et nous faisons plein de cauchemars. J'aimerais que tu reviennes car on a besoin de toi. Ton enfant qui t'aime."

"Papa,

Depuis que tu es mort, la vie est dure, on n'a plus rien. Maman n'a plus d'argent et personne ne veut nous aider. Tout le monde nous déteste. Je ne veux plus aller à l'école parce que sinon je me bats. On me rejette, les autres ne veulent plus jouer avec moi. Je ne suis plus un bébé, je ne crois plus aux histoires que me dit maman pour que je ne pleure pas. Je sais que tu as été fusillé, même si je ne comprends pas pourquoi. Les gens disent que tu as été fusillé parce que tu es un traître. Ils disent aussi que tu n'es pas mort pour la France. Que tu es avec les Allemands. Au fond de mon cœur, je sais que tu es innocent, alors pourquoi es-tu mort alors que tu n'as rien fait. Je ressens de la colère et de la vengeance en moi. Les autres me rejettent, ne veulent plus jouer avec moi, je me bats tout le temps et c'est parce que les autres te traitent de lâche et de déserteur. Maman n'arrive plus à payer la maison et bientôt on va nous chasser, j'ai entendu maman le dire. Tant mieux, comme ça là où on ira les autres ne sauront pas ce qui t'est arrivé. On est malheureux. Tu nous manques. Même si je suis grand, le soir je pleure en cachette. J'aimerais que tu reviennes, tu nous manqueras toujours. Au revoir papa".

